
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce, le 1 mai 2012, à compter de 20 heures 00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Jutras.

Monsieur Alain Beauregard, secrétaire-trésorier et directeur général, assure le greffe.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00.

2012-05-46

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Procès verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2012 – Adoption;
3. Affaires découlant des séances du conseil du 3 avril 2012;
4. Correspondance;

5. Finances

5.1 Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement;

6. Rapport des comités du conseil

6.1 Bâtiments et propriétés municipales

6.1.1 Rapport du représentant;

6.2 Voirie et aqueduc

6.2.1 Rapport du représentant;

6.2.2 Intervention de la municipalité sur le réseau entretenu – Autorisation annuelle;

6.2.3 Fauchage des fossés – Appel d'offres – Contrat;

6.3 Environnement

6.3.1 Rapport du représentant;

6.4 Urbanisme

6.4.1 Rapport du représentant;

6.4.2 Plan et règlements d'urbanisme révisés – Suivi;

6.5 Culture et patrimoine

6.5.1 Rapport de la représentante;

6.5.2 REFER – Fascicule touristique – Aide financière;

6.6 Loisirs

6.6.1 Rapport de la représentante;

6.6.2 Cyclo-Nature- Droit de passage;

6.7 Transport et transport adapté

6.7.1 Rapport du représentant;

6.8 Sécurité civile et prévention des incendies

6.8.1 Rapport du représentant;

7. Période de questions;

8. Levée de l'assemblée.

Avec les ajouts suivants :

6.8.2 Règlement de modification n° 246-3 – Adoption;

6.8.3 Plan de mise en œuvre, prévention des incendies – Adoption;

ADOPTÉE

2012-05-47

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2012

Sur une proposition de madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2012 tel que déposé.

ADOPTÉE

3. AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES DU 3 AVRIL 2012

Le directeur général résume le suivi fait aux décisions de la séance du 3 avril 2012.

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière

5. FINANCES

2012-05-48

5.1 COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISATION DE PAIEMENT

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes en date du 1^{er} mai au montant de 39 502.47\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

6. COMITÉS DU CONSEIL

6.1 BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

6.1.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis la séance précédente.

6.2 VOIRIE ET AQUEDUC

6.2.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard informe la population sur les projets d'élagage, de resurfaçage et corrections des nids de poule.

2012-05-49

**6.2.2 PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE POUR TRAVAUX D'URGENCE –
MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT la lettre datée du 2 avril 2012 de monsieur Yvan Leroux, chef des Centres de services de la direction de l'Est-de-la-Montérégie, ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu:

DE PRENDRE ACTE de la lettre susmentionnée et les conditions qui y figurent;

QUE LA MUNICIPALITÉ se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la mise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans les permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;

DE NOMMER pour responsable à signer les permis le directeur général;

QUE LA PRÉSENTE soit valide pour une période de douze mois à compter de la date de son adoption.

ADOPTÉE

2012-05-50

6.2.3 FAUCHAGE DES FOSSÉS – APPEL D'OFFRES – CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation auprès de 2 fournisseurs et le devis descriptif des travaux;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions daté du 1^{er} mai 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu:

DE RETENIR les services de Les Entreprises Daigneault pour la saison 2012, pour une coupe printanière et une coupe automnale, au taux de 19,50 \$/km de fossé pour un total annuel de 702 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

6.3 ENVIRONNEMENT

6.3.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur le conseiller Pierre St-Louis résume la technologie proposée par Enviro Septic et informe la population que la rencontre de fournisseur en matière de traitement des eaux usées se poursuivra à l'automne.

6.4 URBANISME

6.4.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Voir rubrique suivante.

6.4.2 PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME RÉVISÉS – SUIVI

Le comité d'urbanisme de la MRC se réunira au cours du mois pour un examen du plan et des règlements d'urbanisme, hors procédure prévue par la loi.

Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard rappelle les ajustements à apporter au règlement de lotissement.

6.5 CULTURE ET PATRIMOINE

6.5.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Aucun développement depuis le conseil précédent.

2012-05-51

6.5.2 REFER – FASCICULE TOURISTIQUE – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 29 mars 2012 de madame Charrette, représentante de la municipalité au Regroupement entre fleuve et rivière;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière par cet organisme auprès du CRÉ pour la confection d'un fascicule touristique a été refusée et que le comité estime qu'il y a tout de même lieu de donner suite au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

DACCORDER un montant de 250 \$ pour la confection du fascicule promotionnel touristique.

ADOPTÉE

6.6 LOISIRS

6.6.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Madame la conseillère Sylvette Savaria invite la population à participer à la collecte de contenants consignés afin de financer les activités du comité des Loisirs.

2012-05-52

6.6.2 CYCLO NATURE – DROIT DE PASSAGE

CONSIDÉRANT la lettre datée du 21 février 2012 de la coordonnatrice aux loisirs de la municipalité de Verchères madame Suzanne Gingras;

CONSIDÉRANT que la municipalité est favorable au parcours du tour cycliste familial planifié pour le 18 août 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par monsieur le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu:

D'AUTORISER l'organisation de Cyclo-Nature soit la municipalité de Verchères et le Comité Rues principales de Verchères, de circuler sur les rues et chemins de la municipalité.

ADOPTÉE

6.7 TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTE

6.7.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis le conseil précédent.

6.8 SECURITE CIVILE ET PREVENTION DES INCENDIES

6.8.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Voir les rubriques suivantes.

2012-05-53

6.8.2 RÈGLEMENT DE MODIFICATION N° 246-3 ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 3 avril 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement n° 246-3.

ADOPTÉE

2012-05-54

6.8.3 PLAN DE MISE EN ŒUVRE, PRÉVENTION DES INCENDIES – ADOPTION

CONSIDÉRANT le plan de mise en œuvre découlant de l'application du schéma de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER ledit plan et ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au préventionniste du service de prévention des incendies de la municipalité de Verchères.

ADOPTÉE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes.

2012-05-55

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE

**Claude Jutras
Maire**

**Alain Beauregard
Secrétaire-trésorier
Directeur général**